



Le Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune du Châtenet-en-Dognon est en cours d'élaboration.

## Appel à projets

### Les projets divers (artisanat, tourisme, loisirs ...)

Afin d'intégrer la population à la démarche d'élaboration du PLU, la commune souhaite connaître les projets de ses administrés. Les personnes ayant des projets liés à l'urbanisme : construction d'un nouveau bâtiment à usage professionnel, projet touristique, extension d'un entrepôt, projet de stockage de matériel, projet de loisirs, etc, doivent se rapprocher des élus pour se faire connaître.

Pour pouvoir être pris en compte dans le document d'urbanisme, le projet se doit d'être réfléchi et avancé. Un schéma de principe sera demandé afin d'appliquer un zonage judicieux sur la zone en question.

Les élus se réservent le droit de ne pas intégrer tous les projets dans un souci de préservation des espaces agricoles, naturels et forestiers.

### Les changements de destinations

Le changement de destination est la transformation d'un bâtiment d'une destination vers une autre destination. L'idée est de recenser les granges agricoles ayant un intérêt patrimonial\* qui pourraient changer de destinations pour passer vers les mondes de l'habitat, du tourisme ou des loisirs. Attention, les réseaux doivent être présents et en suffisance.

Une fois recensés dans le PLU, il sera tout de même nécessaire de déposer une demande d'autorisation d'urbanisme et de passer devant une commission qui statuera sur la validité du changement de destination.

Toute personne ayant pour projet un changement de destination doit contacter les élus de la commune afin que ses bâtiments puissent être repérés.

\* Les bâtiments agricoles à réhabiliter ne doivent plus être en fonction. Seuls les constructions «en dur» peuvent changer d'usage (les constructions en tôles ne sont admises que dans le cadre de changement d'usage en local de vente ou d'artisanat mais pas en habitation ni en gîte). Le changement d'usage ne doit pas avoir pour effet de remettre en cause le bon fonctionnement des terres agricoles attenantes.

### Un événement marquant

Le 24 janvier 2024

s'est tenue une réunion publique de présentation du Projet d'Aménagement et de Développement Durables.

### Avancée du projet de PLU

Diagnostic territorial

Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)

Dispositif réglementaire (Zonage, règlement et OAP)

Phase administrative

Enquête publique

Restez informé sur

<https://lechatenetendognon.fr>